



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire
Mercredi 11 décembre 2024 à 19h30
A la grande salle de Neyruz-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Démission, assermentation et nomination
3. Approbation du PV de la séance du 03.10.2024 à Thierrens
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 08/2024 – Budget 2025
6. Préavis N° 09/2024 – Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud
7. Préavis N° 10/2024 – Vente de la parcelle n° 98 à Thierrens
8. Rapports des délégués aux diverses Associations
9. Communications de la Municipalité
10. Divers

Monsieur le Président, Frédéric Perrin, remercie les membres de l'assemblée d'avoir répondu présents et souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'à la presse et au public et déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Pour rappel, les séances sont enregistrées et l'enregistrement sera supprimé après acceptation du PV par l'assemblée. Il précise que, de la même manière que dans le Règlement du CC, art. 1a, toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession nommée durant cette séance s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

L'ordre du jour de la séance a été envoyé avec la convocation. Monsieur le Président explique que le préavis n° 09/2024 ayant été reporté à la prochaine séance du Conseil communal, l'ordre du jour est modifié de la manière suivante :

1. Appel
2. Démission, assermentation et nomination
3. Approbation du PV de la séance du 03.10.2024 à Thierrens
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 08/2024 – Budget 2025
6. Préavis N° 10/2024 – Vente de la parcelle n° 98 à Thierrens
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Divers

Aucune remarque n'est soulevée, l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 48 Conseillers

Excusés : Mmes Christine Burri, Line RoCHAT, MM. Samuel Aubert, Cyril Besson, Thomas Bolzli, Yannick Dizerens, Vincent Fellrath, Olivier Freymond, Michel Gosteli, Vincent Pasquier, Flavian Stoll, Thomas Wüthrich

Absent : néant

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.



2. Démission, assermentation et nomination

M. Joël Pidoux ayant transmis sa démission au 31 octobre 2024 et le prochain membre suppléant de la liste, M. Jean-Frédéric Pache, souhaitant laisser sa place, M. Jacques Dind est appelé devant l'assemblée et Monsieur le Président prononce le texte d'assermentation. L'assermenté prête serment.

Lors de la dernière séance du Conseil, Monsieur le Président avait informé l'assemblée que M. Abram Pointet a transmis sa démission à l'EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants) et à l'ASIRE (Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens). De plus, MM. Julien Crisinel et Olivier Junod ont fait la demande d'échanger leur place de délégué et de suppléant à l'ASIRE.

Il est proposé que M. Olivier Junod, actuellement membre du Conseil suppléant à l'ASIRE, devienne membre du Conseil délégué à l'ASIRE. Aucune remarque n'est soulevée.

- Nomination du **membre du Conseil à l'ASIRE** jusqu'à la fin de la législature, soit dès ce jour au 30.06.2026.

Par acclamation, est élu M. Olivier Junod

Il est proposé que M. Julien Crisinel, actuellement membre du Conseil délégué à l'ASIRE, devienne membre du Conseil suppléant à l'ASIRE. Aucune remarque n'est soulevée.

- Nomination du **membre du Conseil suppléant à l'ASIRE** jusqu'à la fin de la législature, soit dès ce jour au 30.06.2026.

Par acclamation, est élu M. Julien Crisinel

N'ayant reçu aucune réponse à la demande formulée lors de la dernière séance du Conseil pour rejoindre l'EFAJE ou l'ASIRE, Monsieur le Président réitère sa demande auprès de l'assemblée. Mme Anne Leresche fait part de son souhait de rejoindre l'ASIRE. Personne d'autre ne souhaitant se présenter, Monsieur le Président procède à la nomination du poste à pourvoir pour l'ASIRE, soit :

- Nomination du **membre du Conseil délégué à l'ASIRE** jusqu'à la fin de la législature, soit dès ce jour au 30.06.2026.

Par acclamation, est élue Mme Anne Leresche

Personne n'ayant formulé le souhait de rejoindre l'EFAJE, la nomination est reportée au prochain Conseil. Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès du Président.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 03.10.2024 à Thierrens

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024 est donc accepté à la majorité, 4 abstentions. Monsieur le Président remercie la secrétaire, Mme Marjorie Franzini, pour sa rédaction.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines rencontres avec la Municipalité et des Conseils. Il est demandé à chaque conseiller de bien vouloir réserver les différentes dates, afin de faciliter l'organisation. Il demande à la commission Pacom de déjà réserver la date du 11 mars 2025 pour un prochain préavis. Il en profite pour remercier les conseillers qui ont siégé dans une commission le 27 novembre dernier.



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

Pour rappel, les prochaines dates des séances sont les suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Mardi 11 mars 2025	Mardi 25 mars 2025, 19h30 à Thierrens
Mardi 10 juin 2025	Lundi 23 juin 2025, 19h30 à Chapelle
Jeudi 18 septembre 2025	Jeudi 2 octobre 2025, 19h30 à Thierrens
Mercredi 26 novembre 2025	Mercredi 10 décembre 2025, 19h30 à Neyruz

Monsieur le Président nomme les conseillers qui seront convoqués pour le dépouillement des votations du 9 février prochain. Les informations détaillées leur parviendront par mail un mois avant la date du dépouillement et la liste des scrutateurs est disponible en tout temps sur l'espace sécurisé. Il rappelle qu'en cas d'indisponibilité, il est de la responsabilité de chacun de trouver un membre du Conseil remplaçant et d'en informer le bureau.

5. Préavis N° 08/2024 – Budget 2025

La parole est donnée à M. Valentin Dubach, Municipal, qui parcourt le préavis avec l'assemblée. Il précise que ce sera le dernier budget effectué sur MCH1 et qu'ensuite il se fera sur MCH2.

Mme Corinne Favre présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

M. Abram Pointet fait part de deux remarques par rapport aux associations intercommunales, principalement pour l'ASIRE et l'EFAJE. Il relève que pour l'ASIRE, ce sont des objets qui ont été votés il y a 15 ans et que la stratégie mise en place à ce moment-là laisse très peu de marge de manœuvre, si ce n'est que l'ASIRE a voulu amortir un peu plus sa dette avec de l'argent excédentaire mais cela n'a pas été validé. Par rapport à l'EFAJE, les coûts sont largement liés à la consommation et donc au nombre d'enfants dans la commune.

M. Nicolas Borgeaud parle au sujet des autres associations. Selon le tableau présenté, il y a beaucoup de dépenses affectées et il trouve dommage de le mentionner dans celui-ci. Il relève que pour l'Entente intercommunale Boulens-Chapelle, dont il est délégué, le coût est dû à l'augmentation de la population car le prix à l'habitant à charge de la Commune est identique depuis plusieurs années.

Mme Corinne Favre revient sur la remarque mentionnée dans le rapport de la commission de gestion et des finances par rapport aux associations. Bien qu'il y ait toujours des augmentations de coûts liées à l'évolution, la commission demande que les délégués à ces diverses associations prennent le temps d'étudier les sujets jusqu'au bout lorsqu'il y a des décisions financières à prendre. La commission de gestion et des finances ne peut pas faire grand-chose dans ces associations et compte sur les délégués pour assister aux commissions, poser des questions et rapporter à la commission des finances. Elle rappelle également que des suppléants sont disponibles pour remplacer les délégués en cas d'absence. Les délégués doivent se regrouper pour prendre des décisions ensemble et ne pas être individualiste.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, précise que les Codir, notamment pour l'ASIRE et l'EFAJE, sont composés de municipaux et Syndics en place qui sont souvent en charge des finances communales et qu'ils ne font pas de la sur-dépense pour charger les communes. Pour rappel, des lois sont acceptées par le peuple vaudois (par exemple la journée continue) qui induisent des coûts (UAPE, restaurant scolaire, etc.). Certaines communes qui ne sont pas en association gèrent elles-mêmes leur structure d'accueil de jour et l'école mais les charges sont les mêmes. Une partie de la facture de l'EFAJE est des heures consommées par les enfants placés. La société a changé et nous n'avons pas le choix de nous adapter pour répondre aux demandes de la population, ce qui engendre une augmentation des coûts. Pour exemple, les parents de Neyruz ont demandé l'ajout d'un Scolacar pour emmener les enfants à l'école, ce qui représente un coût de CHF 12'000.- par année. La construction du collège de Thierrens est intervenue au bon moment, avec des taux hypothécaires très bas ce qui permet de faire une planification raisonnable. De plus, la participation de



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

Montanaire à l'ASIRE a baissé cette année car la commune d'Echallens a vu sa population augmenter de 850 habitants avec la construction du nouveau quartier OSIRIS. La volonté du Codir de l'ASIRE est de construire pendant que les taux hypothécaires sont bas au lieu de mettre des Portakabins qui ont un coût élevé. Pour rappel, depuis la création de l'ASIRE en 2014, le nombre d'élèves est passé de 4'000 à 4'500.

M. Sébastien Gasser souhaite compléter la remarque faite par la commission des finances. Ce n'est pas une critique formulée directement à l'EFAJE ou à l'ASIRE. Il y a trois groupes généraux de dépenses : une partie liée aux associations intercommunales, une partie liée aux choses imposées par le Canton et la Confédération que le peuple a votées et une dernière partie qui regroupe les investissements et les activités communales. La réflexion de la commission est de se demander sur quoi on peut agir.

M. Bertrand Pollien, faisant partie de l'AISTBV, constate que cette association est également dans le rouge et précise qu'il s'agit d'une commission nouvellement constituée et d'une association récente. Il revient sur la remarque pertinente de Mme Corinne Favre concernant le fait que les délégués doivent étudier les discussions qui seront portées à l'OJ, mais relève que dans le cadre de l'AISTBV, il est difficile de pouvoir se coordonner pour discuter des points qui seront votés car les délégués ont reçu très peu d'information et ont été mis devant le fait accompli pendant l'assemblée.

Mme Nathalie Jaton, Municipale, rebondit à ce sujet et ajoute que cette séance était très importante car de grosses dépenses ont été votées et déplore que seuls 2 délégués étaient présents sur 5, ce qui n'est pas assez pour représenter la commune de Montanaire. Elle ajoute que la suppléante n'a pas été approchée par les délégués absents pour un remplacement.

M. Louis Jaton, également délégué à l'AISTBV, répond qu'il était compliqué d'être présent car la convocation a été reçue 4 jours avant la séance.

M. Marc Chablaix rappelle qu'une discussion avait eu lieu dans le passé par rapport à un plan de dépenses liées aux bâtiments pour avoir une vision à moyen terme des dépenses prévues pour définir les priorités et faciliter le travail de la commission de gestion et des finances. Il serait intéressant de pouvoir consulter cet outil, ce qui permettrait de ne pas recourir à un préavis pour chaque petite rénovation.

M. Marc-Antoine Vuillens relève que le plan d'investissement des dépenses se trouve dans le préavis.

M. Valentin Dubach, Municipal, précise que ce sujet n'est pas soumis au vote et propose de ne pas en faire un débat aujourd'hui. Les travaux pour 2025 ont été ordonnés par priorité. Il ne s'agit pas d'engagements mais uniquement d'un planning. Ce document précise dans les grandes lignes le plan d'investissement actualisé et permet à chacun de voir les différents projets prévus pour 2025. Il revient au sujet des associations et entend les remarques partagées mais précise que l'idée n'était pas de faire le procès de comment sont gérées les associations mais de comprendre l'impact de ces participations pour la commune. Ce qui l'a alerté est qu'il y a 18% d'augmentation en 5 ans par rapport à 1% d'impôt, ce qui montre dans quel sens va la tendance.

Le Président procède au vote du préavis N° 08/2024 :

Oui : 47

Non : 0

Abstention : 0

👉 Le préavis N° 08/2024 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil décide :

👉 **d'approuver le budget 2025 tel que présenté**

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

6. Préavis N° 10/2024 – Vente de la parcelle n° 98 à Thierrens

La parole est donnée à M. Yves-Alain Bigler, Municipal, qui souhaite prendre la parole après la lecture du rapport de la commission de gestion et des finances.



M. Jean-Luc Jaton présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée de refuser le préavis et de renvoyer le dossier à la Municipalité.

La parole est donnée à M. Yves-Alain Bigler, Municipal, pour expliquer la position de la Municipalité concernant le prix de vente et la question des places de parc. En effet, Thierrens a connu une situation compliquée au niveau des places de parc durant ces 3 dernières années, avec la réfection complète de la route de Thierrens, rue du Collège et ch. du Grand Marais qui a supprimé une trentaine de places de parc, l'extension du site scolaire et la réfection de la grande salle. Les entreprises travaillant pour ces différents chantiers prenaient les places, ce qui générerait de gros problèmes de parking. Tous les panneaux de mise à ban ont été cachés, conscients de la situation. Concernant les parkings actuels, une amélioration est visible. La Municipalité a fait une séance au mois d'octobre avec une délégation de la direction opérationnelle de l'ASIRE car les places de parc jaunes côté collège appartiennent à l'ASIRE. Dès l'arrivée du printemps, l'ASIRE va redessiner des places de parc au bout de la nouvelle gare routière (ScolaCar), ce qui permettra aux enseignants de s'y parquer. La Municipalité a également décidé, autour du centre médical et de la grande salle, de mettre des zones bleues pour éviter les stationnements de longue durée. Les marquages se feront dès l'arrivée des beaux jours. Une fois les travaux terminés, le chef policier de la commune sanctionnera les contrevenants. Depuis la construction de l'extension du site scolaire, la mise à ban bloque uniquement durant les périodes scolaires et de l'UAPE. De plus, les places de parc en-dessous de la buvette du terrain de foot ont été marquées et la réfection de la place vers la caserne de pompiers sera effectuée. La question des parking-relais sera étudiée mais la Municipalité est en discussion avec CarPostal concernant le dépôt. Le nouveau dépôt CarPostal aura des places de parc pour ses chauffeurs donc ils ne seront plus parqués vers la grande salle.

Pour la parcelle n°98, actuellement louée par AgriMontanaire, une convention a été signée par la commune de Thierrens en 2003 qui fait office de bail commercial (5 ans). Il est possible de lancer une procédure mais ça prend beaucoup de temps pour dénoncer une convention. De plus, le Canton n'acceptera pas une mise à l'enquête pour des places de parc en zone d'activité.

Concernant le prix, une discussion avec Marc Andreae a débuté en 2021, voulant reprendre la société et racheter cette parcelle. La Municipalité était d'accord sur le principe et un prix a été fixé. A ce même moment, l'ASIRE avait mandaté le bureau CBRE de Lausanne pour estimer la parcelle équipée qui est promise vendue à Poste Immobilier à CHF 120.-. De plus, la Municipalité s'était renseignée auprès de communes aux alentours, notamment Valbroye, qui vendait à Grange-Marnand, village situé au bord de la route de Berne et de la voie de chemin de fer, du terrain équipé entre CHF 90.- et CHF 120.-. Considérant ces éléments, la Municipalité a pensé que vu que cette parcelle n'est pas constructible par une autre entreprise (la possibilité de construire avec le règlement du nouveau Pacom est 4m de large), CHF 100.- est un prix adéquat. La commission des finances a relevé que ce montant n'est pas au prix du marché, or la commune de Moudon a vendu l'année dernière du terrain équipé au bord de la voie de chemin de fer à CHF 180.-. La Municipalité a décidé de maintenir ce prix car elle s'est engagée par courrier du 6 juin 2024 à AgriMontanaire en précisant que cette décision devra être soumise au préalable au Conseil communal.

La Municipalité a décidé de maintenir ce préavis malgré le rapport négatif de la commission de gestion et des finances. Il laisse la question ouverte de savoir si le rôle d'une commune est de faire de l'immobilier ou de favoriser les entreprises et les PME qui restent dans la région, paient des impôts et créent de l'emploi.

Ouverture de la discussion.

M. Abram Pointet demande aux membres de la commission de gestion et des finances s'ils ont une idée du prix du marché étant donné qu'ils estiment que celui-ci ne correspond pas. M. Emilien Piot répond que ce n'est pas le rôle de la commission des finances de donner un prix du marché. Celle-ci constate que l'évaluation faite il y a 3 ans ne correspond plus au marché actuel et son souhait était qu'une évaluation soit refaite pour fixer le prix au m². Il ajoute que trois nouvelles informations du Municipal en charge de ce préavis ont été reçues ce soir et déplore le fait de ne pas avoir eu connaissance de ces éléments lors de la séance des commissions pour être en mesure de prendre la meilleure décision. M. Jean-Luc Jaton ajoute que la commission des finances n'est pas contre la vente de cette parcelle mais pense que c'est un peu prématuré et dommage de ne pas garder les atouts du côté de la commune pour espérer réorganiser la zone pour le bien-être des usagers. Le point central est cet éventuel achat du hangar actuel de CarPostal qui n'est pas encore promis-vendu.



Commune de Montanaira
BUREAU DU CONSEIL

M. Abram Pointet est d'accord avec la commission des finances sur le fait que le prix est questionnable mais également questionnable si un jour la commune a d'autres terrains à mettre à disposition, pour pouvoir assurer des prix aussi bas et équitables pour les suivants. Il revient sur le sujet CarPostal, dont le terrain appartient à l'ASIRE, et trouve dommage qu'un échange n'ait pas été envisagé. C'est-à-dire faciliter l'établissement de la parcelle en bas en échange de la parcelle où se situe le hangar actuel. Il se demandait, indépendamment des places de parc, s'il y a eu une discussion avec le propriétaire par rapport au besoin de l'entier de la parcelle ou si la commune pourrait récupérer la partie qui donne sur la route et serait plus valorisable en démolissant le battoir. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que l'ancien battoir n'appartient pas à la commune et que la possibilité d'un échange n'a pas été évoquée étant donné que la parcelle n°93 (nouveau hangar CarPostal) appartient à l'ASIRE. La vision de la Municipalité est davantage la parcelle actuelle de CarPostal qui intéresse par sa proximité avec la grande salle et dont la commune a un prix préférentiel pour son achat.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, ajoute qu'en effet si le projet de la nouvelle zone à Thierrens est accepté, le prix du terrain sera plus cher mais ce sera des parcelles équipées. Cette parcelle est vendue telle quelle et c'est pour cette raison qu'une différence a été faite par rapport à celle de Poste Immobilier. Les négociations ont été très compliquées avec ces derniers, qui souhaitaient offrir CHF 90.-, montant qui a été refusé par l'ASIRE et la commune.

M. Marc-Antoine Vulliens demande quel serait le prix de la parcelle si la commune l'équipait et, afin de pouvoir comparer, à combien se sont vendus les parcelles privées à proximité de celle-ci. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que la Municipalité n'a pas écrit au sujet des ventes de parcelles privées. Il relève que sur toutes ces parcelles, une villa est construite. Faisant partie du comité de pilotage pour les nouvelles zones d'activité du District du Gros-de-Vaud, la DGTL a fait remarquer que de ce fait ces zones d'activité sont plutôt des zones mixtes et si on n'était pas en surcapacité, au niveau de la LAT, du nombre d'habitants, toutes ces parcelles, sauf AgriMontanaire, sortiraient des zones d'activité. Concernant le prix d'une parcelle équipée, M. Michel Rosset, Municipal, répond que le prix dépend de ce qui est demandé comme équipement mais qu'il varie entre CHF 5'000.- et CHF 20'000.- selon la parcelle et où sont situés les services. La question n'a pas été étudiée aujourd'hui étant donné qu'il n'y a pas de demande de construction. M. Marc-Antoine Vulliens relève que la route et les services passent à côté. M. Michel Rosset, Municipal, répond que ça dépend de quel côté de la route sont les services et qu'il est difficile de donner un chiffre sans étude.

M. Jacques Dind constate que, comme précédemment vu, de gros postes du budget ne peuvent pas être discutés et qu'il est dommage de batailler pour un montant comme celui de cette vente. Il approuve la Municipalité pour ce préavis car où cette parcelle est située, elle profite uniquement à ceux qui sont à côté. Le prix a été fixé il y a 3 ans et c'est le problème de l'administratif qui prend du temps. Il encourage le Conseil à prendre des responsabilités car la Municipalité a étudié le projet, certes il y a quelques années, et que même si le prix est légèrement plus élevé, ça ne changera pas grand-chose pour la commune.

M. Jean-Luc Jatton précise que la commission de gestion et des finances ne remet pas en cause la vente mais ouvre la possibilité de garder cette parcelle, de l'échanger ou de la vendre partiellement. La commission est consciente que quelqu'un d'extérieur ne pourrait pas en bénéficier.

M. Nicolas Borgeaud demande le prix de la location actuel. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond qu'il est de CHF 1'200.- par année.

M. Claude-Alain Berzin demande si les places de parc qui seront créées à l'arrière du collège libéreront des places du côté de la rue du Collège. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que tout ce qui se situe sur la parcelle de l'ASIRE lui appartient. Cela impliquera que les enseignants qui se parquent actuellement vers la grande salle iront se parquer en-dessous du collège. M. Claude-Alain Berzin demande où se parquent les employés du cabinet médical. Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que selon le bail, ils ont entre une à deux places par local. Le cabinet médical a 4 places entre le cabinet médical et la grande salle et 4 places vers l'entrée de l'ambulance, en plus des places jaunes réservées devant le bâtiment. M. Claude-Alain Berzin répond qu'il n'y a plus de places pour les patients. Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que les employés peuvent se parquer ailleurs pour laisser la place et que c'est également la raison pour laquelle des zones bleues seront mises.

M. Valentin Pidoux relève que des mises à ban ont été posées, notamment à l'impasse du réservoir à Thierrens, et que bien que des voitures stationnent à ces endroits, aucune sanction n'est donnée. Il ajoute



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

que si un suivi n'est pas effectué, c'est inutile de mettre des zones bleues. Il est difficile pour un employé communal d'amender un habitant et dans certaines communes, ce sont des personnes externes qui s'en occupent pour éviter les conflits d'intérêt. M. Marc Bourlard, Municipal, répond qu'en cas de débordement, une personne externe sera mandatée. M. Valentin Pidoux demande pour quelle raison ce n'est pas encore en rigueur alors que des mises à ban ont été posées et ont coûté une fortune. M. Marc Bourlard, Municipal, propose d'en reparler une fois que les zones bleues seront faites, avec un certain recul.

Mme Anne Leresche demande le vote à bulletin secret. Monsieur le Président soumet à l'assemblée la demande de vote à bulletin secret. Seulement une personne étant pour, le vote aura donc lieu à main levée.

Le Président procède au vote du préavis N° 10/2024 :

Oui : 20

Non : 17

Abstention : 10

👉 Le préavis N° 10/2024 est approuvé à la majorité

Le Conseil décide :

- 👉 **d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle n° 98 à M. Marc Andreae pour un montant total net arrondi à CHF 113'000.00.**

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

7. Rapport des délégués aux diverses Associations

La parole est donnée à Mme Joëlle Martin afin qu'elle présente le rapport de l'EFAJE. Monsieur le Président la remercie pour la lecture de son rapport.

La parole est donnée à M. Bertrand Pollien afin qu'il présente le rapport de l'AISTBV. Monsieur le Président la remercie pour la lecture de son rapport.

Monsieur le Président rappelle qu'avant chaque assemblée du Conseil, les délégués qui souhaitent présenter un rapport sont invités à en informer le bureau.

8. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique :

Elue Syndique en juillet 2024, elle est très heureuse de pouvoir compter sur ses collègues qui gèrent très bien leurs dicastères et avec qui l'entente est très bonne. L'arrivée de Valentin Dubach apporte un vent de fraîcheur avec la mise en place d'une multitude de nouveaux outils informatiques au sein de l'administration et de la Municipalité.

Ressources humaines :

Mme Isabelle Freymond, secrétaire municipale depuis 1996 à Chapelle puis à Thierrens depuis la fusion, a pris sa retraite fin septembre 2024 et reste à 20% jusqu'en août prochain. Mme Joëlle Cottier a débuté ses fonctions en tant qu'adjointe du greffe depuis le 1^{er} septembre 2024. Mme Barbara Joliquin devient responsable du greffe à 50% jusqu'en août 2025 puis augmentera son taux à 70%.

Affaires sociales :

6 personnes ont fêté 90 ans en 2024 et le plan canicule n'a pas eu besoin d'être activé cette année au vu de la météo.

Santé :

Du 24 au 31 mai, la commune a participé à l'opération Suisse bouge organisée par l'office fédéral du sport et soutenue par la Coop. De nombreuses activités sportives ont été proposées gratuitement à la population avec la collaboration des sociétés locales. La prochaine participation est agendée pour 2026. Durant le mois de



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

mai, Montanaire a accumulé plus de 224'000 minutes d'activité physique, soit le meilleur score du Gros-de-Vaud pour la catégorie des communes entre 2'000 et 5'000 habitants.

Le bus santé d'Unisanté qui propose des dépistages pour les maladies cardiovasculaires au prix de CHF 50.- est venu à Thierrens les 30 et 31 octobre derniers. La quasi totalité des rendez-vous, soit une vingtaine, a trouvé preneur. La Municipalité a décidé cette année, pour une mesure de prévention, de proposer gratuitement le bilan à tous les employés communaux. En principe, le bus reviendra en 2025.

Enfance :

En 2023, 31 communes sont membres de l'EFAJE, ce qui représente environ 45'000 habitants, environ 90 accueillantes en milieu familial, 8 structures préscolaires, soit 400 places d'accueil, et 19 structures parascolaires, soit 1'209 places d'accueil. Cela représente environ 2'300 enfants accueillis par semaine.

L'EFAJE représente un des gros postes du budget 2025, soit CHF 737'000.-. Celle-ci suit le principe du consommateur-payeur (parents, communes) et non un chiffre à l'habitant. Le nombre d'enfants accueillis sur Montanaire s'élève à 145 et 150, chiffres assez stables depuis 2018 mais le nombre d'heures de prise en charge a tendance à augmenter. Les contributeurs sont les parents (46%), le Canton (22%) et les communes pour le solde (32%) mais au maximum 40%. Les charges sont principalement le personnel (66%). L'EFAJE emploie 544 personnes pour 262 ETP et environ 80 accueillants en milieu scolaire, ce qui en fait l'un des plus gros employeurs du district. Le nombre d'heures consommées à Montanaire s'élève à plus de 92'000 en 2023 (37'000 pour l'accueil familial de jour, 31'000 pour le préscolaire et 24'000 pour le parascolaire).

Police :

Un règlement sur les taxes de séjour et résidences secondaires a été adopté par le Conseil en juin dernier et approuvé par le Conseil d'Etat en août. Il sera mis en application dès le 1^{er} janvier 2025.

Informations communiquées par Mme Nathalie Jatton, Municipale :

Police des constructions :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune de Montanaire est membre de l'AISTBV qui gère tous les dossiers de police des constructions. Les dossiers sont validés par la Municipalité lorsque ceux-ci sont prêts pour la mise à l'enquête, si bien que les Municipaux ne sont plus au courant de la totalité du dossier en cas de demande d'un propriétaire.

En 2024, il y a eu :

- 24 permis de construire délivrés, dont celui de la rénovation de l'Auberge communale à St-Cierges ;
- 16 demandes de pose de panneaux solaires ;
- 18 demandes de pose de pompe à chaleur ;
- 30 autorisations municipales (travaux de moindre importance) ;
- 10 permis d'habiter délivrés (à noter que le service technique est débordé et n'a pu en effectuer aucune cette année).

Les travaux de démolition de l'Auberge communale à St-Cierges débuteront avant Noël.

Les travaux d'aménagement et de réfection du bâtiment administratif à Thierrens ont enfin débutés pour environ une année. Les places de parc seront moins nombreuses aux abords du bâtiment.

Bâtiments :

Suite à la faillite de la gérance à Moudon, l'entreprise Cogestim à Yverdon a été mandatée depuis le 1^{er} mai 2024 pour reprendre la gestion des dossiers au pied levé. Le contact régulier, le suivi des réparations et une réponse rapide à chaque demande des locataires en font un partenaire très apprécié.

Durant 2024, 7 appartements ou locaux communaux ont changé de locataire. A chaque fois, la gérance propose des travaux de rafraîchissement ou d'entretien si nécessaire.

Le centre médical se raccorde au chauffage à distance et les travaux seront terminés à Noël.

PECC :

Mme Nathalie Jatton est la responsable pour la Municipalité. Un compte-rendu sur l'avancée du projet est paru dans le Montanaire magazine d'automne 2024.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

- Janvier : engagement formel auprès du Canton avec l'appui du mandataire ;
- Janvier à mars : état des lieux de la commune avec un bilan carbone et les activités existantes ou en cours ;
- Avril : organisation d'un atelier participatif avec le mandataire. Retour effectué au mois de juin afin de pouvoir s'appuyer dessus pour faire le plan d'action ;
- Juin : organisation d'un atelier pour Municipaux afin de définir les projets (fiches actions) pour atteindre les objectifs généraux de 2030 ;
- Septembre : plan d'action défini par le choix de 10 fiches projet établies par le Canton. Ces fiches seront modifiées et adaptées aux possibilités locales et économiques :
 1. Nommer une commission de la durabilité, énergie et climat ;
 2. Participation, sensibilisation et engagement de la population ;
 3. Réduction, réutilisation et recyclage des déchets ;
 4. Alimentation locale, saine et durable ;
 5. Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés ;
 6. Production d'électricité photovoltaïque ;
 7. Encouragement à la mobilité douce et durable ;
 8. Renforcement de la biodiversité ;
 9. Lutte contre les espèces exotiques et envahissantes ;
 10. Soutien au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule.

La planification directrice résultant de cette démarche donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les années à venir.

Au mois de décembre, le rapport de la Municipalité a été finalisé et transmis au Canton qui donnera son approbation courant janvier, date à laquelle les tâches pour 2025 pourront être planifiées.

Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :

Routes :

Sur le tronçon entre Corrençon et les Rutannes, les banquettes ont été refaites avec du tout-venant afin de les stabiliser.

Les travaux du préavis 10/2023 concernant la réfection de la route cantonale traversant le village de Chanéaz, la création de trottoirs et d'un nouvel arrêt de bus, ont débuté en août et se sont arrêtés fin novembre. Le tapis final se fera au printemps 2025.

Au chemin des Vuiges à Neyruz, les collecteurs ont été changés suite à un problème d'évacuation d'eau et la réfection de la chaussée effectuée. Le tapis final se fera également en 2025.

A Thierrens, suite à une demande pour la pose d'un abri bus devant la Coop, l'arrêt de bus est mis en conformité avec le rehaussement du trottoir pour donner un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite.

Le projet d'étude de la réfection de la Grand'Rue, du chemin de l'Epine et de la Ruelle de l'Eglise à Correvon pour le remplacement de plusieurs conduites d'eau et la réfection de la chaussée fera prochainement l'objet d'un préavis.

Comme chaque année, une entreprise a été mandatée pour le traitement des fissures et le gravillonnage des portions de route endommagées et également pour la mise à niveau des grilles et regards.

Pour la prévention de la vitesse, la commune continue à faire l'acquisition de radars sympathiques qui sont très appréciés de la population et permettent de maintenir le taux d'infractions en-dessous de la moyenne cantonale.

Déneigement :

Le 21 novembre a eu lieu la première grosse neige de la saison. L'équipe de la voirie au complet a réussi à en venir à bout.



Commune de Montanaire BUREAU DU CONSEIL

Le nouveau silo à sel installé à côté du local de voirie à Thierrens donne toujours entière satisfaction, depuis maintenant 4 ans. Annuellement, c'est environ 20 tonnes de sel qui sont répandues sur les routes de Montanaire. Les employés communaux s'occupent du déneigement de St-Cierges et Thierrens à l'aide de deux tracteurs, deux petits tracteurs et un véhicule de salage. Le reste de la commune est déneigé par 8 privés.

Déchetteries :

Les recommandations de tri ont, dans l'ensemble, bien été suivies et le tonnage des déchets reste stable. Toutefois, la taxe annuelle par habitant, augmentera de CHF 75.- à CHF 77.-.

La commune a fait l'acquisition d'une benne compactante à la déchetterie de Thierrens afin de résoudre le problème de surcharge des containers extérieurs en libre-service.

A partir du 3 janvier 2025, la déchetterie de Denezzy deviendra un Eco-point avec collecte de sacs taxés, PET, verre et habits. Il est rappelé qu'il est de la responsabilité de chacun de veiller à ne pas déranger le voisinage le dimanche, la nuit et les jours fériés.

Pompiers :

Le 5 avril dernier a eu lieu un accident chimique à St-Cierges. Un fût de chlorure ferrique, liquide utilisé dans le traitement de l'eau des STEP, s'est écoulé sur la route. Cet incident a amené l'intervention de la police, de l'ambulance et de trois SDIS (Haute-Broye, Payerne, Lausanne). Toutefois, aucune mise en danger de la population, de la faune et de la flore n'est à déplorer.

Les locaux de St-Cierges, Denezzy, Correvon et Martherenges ont été vidés et ne sont plus loués par le SDIS.

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

Eau :

Le 21 mars 2024 a été marqué par une pollution microbiologique de l'eau détectée dans le réseau de Thierrens. Un plan d'urgence a immédiatement été mis en place afin d'avertir la population des villages concernés (obligation de bouillir l'eau durant 5 jours, distribution gratuite d'eau en bouteille par les magasins Coop et Migros). Afin de rétablir au plus vite la situation et de limiter la durée de cet événement, un travail titanesque a été réalisé par les deux collaborateurs communaux en charge de l'eau, MM. Michel Zurkinden et Valentin Pidoux.

En novembre 2024, à la suite des émissions « on en parle » de la radio romande et « A Bon Entendeur » de la télévision, des informations complémentaires sont apportées. Le chlorothalonil est une substance qui entre dans l'eau potable depuis de nombreuses années et les analyses de ce polluant ont évolué au cours de ces dernières années ce qui a amené les distributeurs d'eau à aménager la distribution par différents moyens possibles. Le service de l'eau de Montanaire a réduit cette concentration de chlorothalonil dans l'eau en prenant les premières dispositions suivantes :

- en utilisant les ressources de meilleure qualité et en les mélangeant ;
- en mettant hors service certaines sources contenant trop de chlorothalonil et de nitrate.

Le projet de l'AIDDEV, actuellement en enquête préliminaire dans les services du Canton, permettra, avec une station de traitement, de distribuer une eau de qualité qui respectera les normes exigées. Ce projet a dû s'adapter en passant d'un projet de distribution à celui de distribution et de traitement de l'eau. Il est espéré qu'il puisse être mis à l'enquête publique en juillet 2025 afin de débiter les travaux en 2026. Un tronçon du projet est déjà en réalisation entre Oulens et Villars-le-Comte.

En ce qui concerne la distribution à court terme dans nos villages, l'office de la consommation donne un délai aux distributeurs à mai 2026 pour effectuer les travaux afin de respecter la norme de 0.1 microgramme. Ces mesures doivent demeurer raisonnables et proportionnées compte tenu de la réalité du contexte économique, politique et écologique. Il est dès lors important de rappeler qu'en Suisse les normes relatives aux résidus de produits phytosanitaires sont particulièrement sévères et ne reposent pas directement sur un fonctionnement toxicologique mais sur une application stricte du principe de précaution. Comme le mentionne l'office fédéral de la sécurité alimentaire, la population peut continuer à boire l'eau du robinet. Toutes les informations ci-dessus sont disponibles sur le site internet de Montanaire sous l'onglet « qualité de l'eau ».



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

Epuration :

Avec un rythme de renouvellement de nos STEP communales gérées par le bureau AFRY et les stepmans, il n'y a pas de problème particulier dans ce secteur. Néanmoins, avec l'augmentation de la population qui se profile pour ces prochaines années, certaines STEP devront être redimensionnées afin de pouvoir traiter cette évolution de la charge de pollution. L'entretien et le renouvellement d'installations techniques sont réalisés cette année aux stations d'épuration de Correvon, Thierrens, Denezy et St-Cierges. M. Michel Rosset en profite pour remercier M. Alexandre Depierraz et M. Michel Gex, qui ont œuvré pour la commune de Montanaire, le premier pour la STEP de Denezy depuis 2010 et le second pour celle de St-Cierges depuis 2004. L'exploitation des STEP de Denezy et de St-Cierges sera reprise par la voirie. M. Damien Balmer effectuera un cours d'exploitant de STEP début 2025 afin de pouvoir reprendre la gestion de ces deux STEP au côté de M. Michel Zurkinden.

Informations communiquées par M. Yves-Alain Bigler, Municipal :

PaCom :

Comme annoncé lors du dernier Conseil, à la suite du dépôt auprès de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) en décembre 2023 de l'ensemble des dossiers pour validation auprès des services de l'État, la Municipalité a reçu une synthèse négative qui demande certaines modifications. Après analyse des demandes de modification avec l'urbaniste, la Municipalité a décidé d'avoir un entretien avec Madame la Conseillère d'État Christelle Luisier et ses services afin qu'elle tranche concernant ces quelques modifications mineures qui nécessiteraient tout de même une mise à l'enquête complémentaire.

Chemins AF :

Les travaux de remise en état et le prolongement du collecteur au chemin de Montanaire sont terminés. Les phases 3 et 4 des réfections ont été lancées avec le bureau NPPR. La partie administrative et l'expertise étant toujours longues entre la Confédération et le Canton, celles-ci ont été anticipées afin de pouvoir présenter au Conseil communal un préavis dans la prochaine législature.

Ecole :

Les travaux de végétalisation du site scolaire de Thierrens sont en partie réalisés. Le tapis final est également terminé mis à part le préau jeux en peinture et différents aménagements en raison de la météo compliquée de cette année.

Buvette d'alpage de Denezy :

La mise à l'enquête à lieu actuellement et le projet sera soumis au service du Canton avant de présenter au Conseil un préavis.

Le PDRA Gros-de-Vaud (Projet de développement régional agricole) est actuellement dans les mains du Conseil d'État et sera soumis au Grand Conseil printemps 2025.

Informations communiquées par M. Marc Boulard, Municipal :

Entretien des berges :

Le premier enrochement prévu, celui du ruisseau du Moulin au lieu-dit de la Scie à Thierrens, est terminé après qu'il eut été nécessaire de renforcer la berge sur une plus grande distance et de consolider l'enrochement effectué l'année dernière, qui avait subi une déconsolidation suite aux intempéries. Financièrement, comme prévu les subventions de 60% ont été reçues de la DGE (Direction générale de l'environnement). Le second, celui du ruisseau de la Faye à Denezy, a fait l'objet d'une étude et un projet a été établi par Gruner suite à des menaces d'inondation du village. La mise à l'enquête est en cours et s'il n'y a pas d'opposition, les travaux auront lieu au printemps si la météo le permet. Ce projet est également subventionné à 60%.

Forêts :

Suite à la demande de Vaud Rando, la réfection d'un chemin entre St-Cierges et Bercher a dû être entreprise. Des blocs de molasse étaient tombés au milieu du chemin, les renvois d'eau étaient obstrués et provoquaient un écoulement d'eau tout le long du chemin et à cause de l'érosion du sol, il y avait une menace de chute d'arbres. Le sol a été aplani, les renvois d'eau refaits et les arbres menaçants ont été coupés.



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

Le comité de l'association du Bois des Brigands a pris un coup de jeune. MM. Marcel Vulliens, René Crisinel et André Pahud ont passé la main. Le comité est constitué de Alexandre Rey (Président), Emilien Piot (comptable), Manu Piot, Alain Rossier, Bruno Vidal, Caroline Forestier, Didier Gilléron (secrétaire) et Stéphanie Vernez.

Gaëtan Fässler ayant trouvé un nouveau poste de garde forestier plus près de chez lui, M. Jean-Philippe Crisinel débutera ses fonctions en 2025.

Les épicéas sont touchés par le bostryche et la seule solution pour l'éradiquer est l'abattage. A certains endroits (par exemple, derrière le refuge de Neyruz), il a fallu agir rapidement et drastiquement. D'autres essences sont replantées immédiatement mais il faudra attendre plusieurs dizaines d'années avant d'obtenir à nouveau une forêt.

Refuges :

Au refuge de Neyruz, un éclairage photovoltaïque a été installé ainsi qu'une cuisinière à gaz.

Au refuge des Tailles à Thierrens, une cuisinière à gaz a également été installée.

Au refuge du Molard à St-Cierges, une cuisinière avait été installée à la fin de l'année 2023.

Voirie :

L'équipe a subi des changements et à partir de 2025, chaque employé aura une responsabilité. Marc Freymond ne fait plus partie de l'équipe et Sébastien Armilhac a été engagé mais juste après ses débuts, il a eu un gros problème de santé. Il a repris le travail fin 2024 et dès 2025 il s'occupera plus particulièrement des refuges et des salles. Tracy Chevalley sera responsable des décorations florales et assurera le suivi de la formation des apprentis. Un second apprenti sera engagé à la rentrée 2025, en plus de Maxime Chadourne. Damien Balmer sera responsable du matériel et suivra une formation pour seconder Michel Zurkinden dans l'entretien des STEP. Jean-Luc Millasson reste le chef d'équipe et Michel Zurkinden le responsable des eaux et le chef d'équipe suppléant. Le remplacement de Manuel Blanc a été assuré jusqu'alors par des intérim et suite à des postulations intéressantes, une solution devrait être trouvée pour 2025.

Grande salle de Thierrens :

En janvier sont prévus les derniers réglages au niveau de la détection incendie et de la ventilation ainsi que l'installation des serrures numériques. En février, après le spectacle du chœur mixte, les peintures intérieures seront refaites avec une fin programmée pour mi-mars.

Informations communiquées par M. Valentin Dubach, Municipal :

Ayant débuté son mandat de Municipal au 1^{er} juillet 2024, un article de présentation est paru dernièrement dans le Montanaire magazine. Il remercie la Municipalité, le Conseil et plus particulièrement les différentes commissions pour l'accueil et relève les très bonnes collaborations qui se mettent en place inter-dicastère.

Finances :

Après 6 mois de fonction, M. Valentin Dubach a une demi perspective et une demi rétrospective. L'équipe de la bourse communale est solide et compétente. Les boursières travaillent activement depuis le début de l'année pour la conversion du plan comptable MCH1 en MCH2. Toutes les petites réserves comptables ont été soldées pour ne pas avoir besoin de les régler avec MCH2 et soulager le plus possible le travail administratif que va amener ce nouveau plan comptable. Comme évoqué lors de la présentation du budget 2025, la situation financière est saine mais les défis futurs mettront tout de même son équilibre au défi.

Informatique :

La digitalisation des services se poursuit. Ces dernières semaines, l'exploitation d'un outil de gestion de projet a été mis en place au greffe dont le but est de centraliser la connaissance et les différentes tâches afin de faciliter la gestion des dossiers en cas de changement de personnel. Avec cet outil, l'intelligence artificielle (IA) est également explorée afin, par exemple, d'assister le greffe dans la préparation de courriers et comme aide dans la recherche d'informations. A terme, l'idée est de pouvoir utiliser l'IA par exemple pour regrouper les règlements et lors d'une demande pas clairement définie, utiliser cet outil pour obtenir de l'aide. Le but recherché est de pouvoir gagner du temps dans les tâches les plus simples et augmenter la précision dans les dossiers les plus complexes. En 2025, les évolutions suivantes auront lieu :

- passage à Office 365 en interne ;
- automatisation des réservations de salles et refuges



- abandon du guichet virtuel du contrôle des habitants et mise en place d'un nouveau système avec des formulaires unifiés et plus fonctionnels ;
- mise en place d'un outil dédié au suivi des heures du personnel.

Toutes ces évolutions aideront la commune à pouvoir exploiter au mieux ces outils et l'informatique en général pour gagner en productivité et continuer à offrir des services de la meilleure qualité possible.

9. Divers

M. Jean-Michel Reist demande si au refuge de Chanéaz des travaux intérieurs sont prévus par rapport au manteau de la cheminée qui n'est plus en état. M. Marc Bourlard, Municipal, répond qu'on lui en a déjà fait part et qu'une solution sera trouvée. Il ajoute que cela fait partie des projets 2025. Au refuge du Molard, la cheminée a été réparée à la suite de la foudre.

M. Valentin Pidoux fait part de quelques remarques et inquiétudes concernant l'eau, étant mandataire pour plusieurs communes. Il remarque que l'AIDEV va débiter et que c'est un projet très lourd à porter pour son Président, M. Michel Rosset. Ce projet représente 22km de conduite à poser et environ 27ha de terrain à brasser dans la région, ce qui représentera beaucoup d'oppositions et d'administratif. Il se demande s'il ne serait pas nécessaire de mandater un bureau d'ingénieurs pour soulager certaines tâches du dicastère des eaux. La charge en tant que municipal de l'eau en plus de la Présidence de l'AIDEV est très lourde à porter. Par exemple, certaines zones n'ont pas été légalisées à St-Cierges, avant la fusion, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas été délimitées par un géologue. La commune a laissé le nouvel utilisateur de la parcelle labourer, ce qui induit quelques soucis à St-Cierges. De plus, le règlement communal date de 1967 et une obligation du Canton a été faite pour qu'il soit remis à jour en 2016. L'eau est un dicastère très compliqué avec les normes de l'OFCO (Office de la consommation), du Canton, les politiques communale, cantonale et fédérale, pour un Municipal n'étant pas fontainier. Il s'agit d'une denrée alimentaire avec toutes les normes qui s'en suivent. La commune de Montanaire, avec la fusion, a eu beaucoup de réseaux indépendants ou interconnectés qui rend le réseau complexe. Certains travaux traînent car le projet de l'AIDEV a pris du retard.

M. Michel Rosset, Municipal, répond que le dicastère des eaux a, en effet, beaucoup évolué depuis la fusion de Montanaire. Une dizaine de réseaux d'eau a dû être rassemblée à ce moment-là et M. Michel Zurkinden a pris en main principalement la partie technique. En 2013, on parlait très peu des problématiques de chlorothalonil, chimiques ou microbiologiques et les analyses se faisaient uniquement par le Canton et en cas de problème, celui-ci était signalé à la Commune et il se passait un certain laps de temps avant de pouvoir réagir. Depuis 2015, l'OFCO a débuté la mise en place progressive de règles bien définies. La première étant le règlement communal qui est en fonction et qui a été validé lors de la fusion avec quelques modifications. Il avait été décidé de ne pas le refaire à neuf, d'entente avec l'OFCO, afin d'attendre le projet de l'AIDEV pour pouvoir délimiter chaque responsabilité entre l'AIDEV et les communes. L'AIDEV a pris du retard et c'est une bonne chose car en 2015, il n'y aurait pas eu le système à double conduite qui sera prévu dans le nouveau projet. Il s'agit d'un énorme projet intercommunal. La problématique des droits de passage se règlera entre les bureaux et le géomètre. A Villars-le-Comte, la mise à l'enquête a été effectuée au printemps et la construction a actuellement débuté. Le problème n'est pas principalement avec les propriétaires mais plutôt avec la mise à l'enquête, raison pour laquelle des enquêtes préalables ont eu lieu pour avoir un projet parfait pour arriver à l'enquête publique l'année prochaine et ensuite pouvoir construire. La mise à l'enquête aura en principe lieu au mois de juillet et durant l'hiver la mise en soumission. Le projet étant trop gros pour le Canton et afin d'éviter une opposition qui bloquerait la totalité du projet, il a été décidé de le sectionner en 5. Le fait d'avoir sectionné le projet permettra également de pouvoir débiter plus rapidement des parties de celui-ci en fonction des autorisations délivrées. Le sujet du service de l'eau sera rediscuté au sein de la Municipalité. Aujourd'hui, Montanaire fonctionne avec une petite équipe et ce sera obligé de passer à une étape un peu plus professionnelle, comme par exemple la ville de Moudon qui a des fontainiers et un responsable de l'eau. Les problématiques vues à la télévision provoquent l'obligation de faire toujours mieux mais également un coût toujours plus élevé. N'étant pas fontainier, M. Michel Rosset compte sur l'équipe du service de l'eau pour l'aspect technique, la mise en place de la préparation des projets et l'entretien, et lui est là pour l'aspect politique et pour appuyer l'équipe dans la réalisation des projets.

M. Valentin Pidoux ajoute que plusieurs communes ont un appui auprès de bureaux spécifiques pour soutenir le fontainier dans les décisions à prendre. M. Michel Rosset, Municipal, répond que la Municipalité travaille



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

avec le service d'eaux communal mais qu'en cas de gros projets, par exemple de réseau d'eau, elle fait appel à des bureaux d'ingénieurs, mais toujours de manière individuelle. C'est une discussion à l'interne et la demande doit être faite par le service des eaux à la Municipalité.

Mme Anne Leresche remercie pour les informations reçues concernant le PECC et demande de quelle manière le Conseil communal sera impliqué dans le projet. Elle relève que pour l'instant des actions sont mises en place mais qu'il n'y a pas encore eu de présentation très claire et pas de planning non plus.

Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond que la planification débutera d'ici le mois de janvier. A ce moment, le règlement devra être établi et une commission nommée, qui sera composée pour une partie de conseillers communaux et pour l'autre de membres de la population. Pour l'instant, aucun projet n'est en route, il y a uniquement des idées à concrétiser. La Municipalité attend le retour du Canton pour valider le rapport au mois de janvier. Dès l'accord du Canton reçu, il sera possible de commencer à travailler et à créer un planning. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, ajoute que certains points ont déjà été mis au budget. M. Valentin Dubach, Municipal, explique que le projet se déroulera sur 3 ans et certains points sont budgétisés par année et les coûts seront donc lissés sur 3 ans. Mme Nathalie Jaton, Municipale, ajoute que le Canton subventionne la moitié des honoraires du mandataire.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie l'assemblée pour leur attention et réitère ses excuses concernant le comptage du préavis n° 10-2024. Il clôt la séance à 21h52. La prochaine séance du Conseil est planifiée au **mardi 25 mars 2025 à 19h30** à Thierrens.

Thierrens, le 21 janvier 2025

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini